

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 23 mai 2023 à 18H00

PROCES VERBAL

Les délibérations du Conseil Municipal sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat de la Mairie

Présents : Mesdames COUDON Catherine, DELMON Anne (arrivée en cours de séance - fin délibération 20), FALIPPOU Evelyne, GRIALOU Marie-Claude, NAVARRO Marie, PUECH Martine et Messieurs DENOIT Jean-Louis, FOUQUENET Philippe, GARDES Julien, MANHAVAL Bernard, et VERGNES Jean-Robert.

Absents : DESTRUELS Alice, NIEMZIK Dimitri, PASQUIER Mickaël et TO'OTO'O Laura,

Pouvoirs : NIEMZIK Dimitri à DENOIT Jean-Louis

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal séance du 12 avril 2023
- Décisions du Maire prises par délégation
- Mise à jour tableau du personnel communal
- Subvention Fonds vert – Rénovation de l'éclairage public en Led
- Election adjoint
- Déclassement d'une voie communale et aliénation
- Cession terrain Rue de la Chapelle

Monsieur Jean-Louis DENOIT, Maire, informe le Conseil Municipal que le point inscrit à l'ordre du jour « Election Adjoint » sera examiné à une séance ultérieure

Désignation secrétaire de séance.

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Julien GARDES est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023.

Les membres du conseil municipal ont approuvé la rédaction du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 signé par le Maire et la secrétaire de séance.

DELIBERATION 19 : AVENANT - MARCHE PUBLIC AMENAGEMENT AGENCE COMMUNALE POSTALE / GAB

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 26 mai 2020, et visée en préfecture le 28 mai 2020 ; Monsieur Jean-Louis DENOIT a rendu compte au Conseil Municipal d'une décision qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal.

DECISION DU MAIRE

Marché Public Aménagement Agence Communale Postale / GAB

Le 24/04/2023 un avenant au LOT 4 (ELECTROTECHNIQUE) permettant de modifier la centrale d'alarme incendie et ses équipements a été signée de la façon suivante :

Montant du marché initial HT	9 618.30 €
Montant avenant N°1 en plus-value HT	1 441.03 €
TOTAL HT	11 059.33 €
TVA	2 211.87 €
TOTAL TTC	13 271.20 €

DELIBERATION 20 : VENTE NACELLE

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 26 mai 2020, et visée en préfecture le 28 mai 2020 ; Monsieur Jean-Louis DENOIT a rendu compte au Conseil Municipal d'une décision qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal.

DECISION DU MAIRE

Que le véhicule Nissan immatriculé 8330 PN 12 acquis par la collectivité en octobre 2008 dont le kilométrage s'élevait à 65 547 kms et présentant un système électrique de sécurité défectueux a été vendu 1 500€ le 19 avril 2023.

DELIBERATION 21 : MISE A JOUR TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Bernard MANHAVAL adjoint rappelle au Conseil municipal :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par délibération du 15 septembre 2022 un poste d'ingénieur Territorial a été créé suite à promotion interne d'un agent de la collectivité à compter du 1^{er} novembre 2022.

Considérant que l'agent a été titularisé au 1^{er} mai 2023 après détachement pour un stage de 6 mois, il est proposé de supprimer le poste de technicien principal de 1^o classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- La suppression d'un emploi de technicien principal de 1^o classe à temps complet.
- Le tableau des effectifs sera mis à jour.

POUR : 12 CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

DELIBERATION 22 : SUBVENTION FONDS VERT – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LED

Monsieur Jean-Louis DENOIT maire a rappelé que par délibération du 20/02/2023 une demande de subvention à hauteur de 50% soit 105 170 € avait été déposée auprès de l'Etat pour la rénovation de l'éclairage public.

Le 13/04/2023 Monsieur Guillaume RAYMOND ancien Sous-Préfet de Villefranche de Rouergue nous a notifié par arrêté N°100 une subvention de 73 619€ pour ce dossier.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement définitif ci-joint

Dépenses HT :

Luminaire LED	205 640.€
Horloges astronomiques	4 700 €
	<u>210 340 €</u>

Recettes :

FONDS VERT (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (35%))	73 619 €
SIEDA (participation 15% HT)	30 846 €
Autofinancement	105 875 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération

POUR : 12 CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

DELIBERATION 23 : DECLASSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE ET ALIENATION

Monsieur DENOIT Jean-Louis Maire expose :

Vu la délibération du Conseil municipal N°43/2022 en date du 28 novembre 2022, approuvant le projet de déclassement d'une portion de la voie communale nommée impasse des trois eaux.

Vu l'arrêté N°10 du Maire du 24 janvier 2023 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement de la voie communale,

Vu le procès-verbal de bornage en date du 7 avril 2023 délimitant cette portion A pour une superficie de 56ca.

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 16/02 au 2/03/2023 inclus n'a donné lieu à aucune observation du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Le déclassement de la portion A de la voie communale d'une superficie de 56ca.
- Le classement de la parcelle dans le domaine privé de la commune.
- L'aliénation de cette parcelle à Madame et Monsieur REVEL Patrick habitant au 15 avenue Adam Grange 12 110 VIVIEZ pour la somme de 10€.
- Que les frais d'acte notarié seront supportés par l'acquéreur.
- Charge Monsieur le maire de procéder à la vente de cette parcelle, et l'autorise donc à prendre toute décision et à signer tous les actes nécessaires.

POUR : 12 CONTRE :0 - ABSTENTION : 0

DELIBERATION 24 : CESSION TERRAIN RUE DE LA CHAPELLE

Monsieur Jean-Louis DENOIT, Maire expose qu'il est nécessaire d'annuler et remplacer la délibération N°17/2023 pour modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de la modifier de la façon suivante :

- D'approuver la cession de la parcelle AE 188 pour un montant de 100 €.
- La cession de la parcelle AE 188 se fera, pour l'usufruit au profit de Mme Jeanne LAFON et la nue-propriété au profit de Mme Françoise LAFON, sa fille, propriétaires toutes deux dans ces quotités de la parcelle jouxtant celle vendue.
- Que les frais de notaire liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.
- Charge Monsieur le maire de procéder à la vente de cette parcelle, et l'autorise donc à prendre toute décision et à signer tous les actes nécessaires.

POUR : 12 CONTRE :0 - ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 30

**Le Maire,
Monsieur Jean-Louis DENOIT**

**Secrétaire de séance,
Monsieur Julien GARDES**